

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [6-7]

Artikel: L'information militante

Autor: mc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INFORMATION MILITANTE

Il existe en Suisse quelque 400 journaux et environ 6000 périodiques. Parmi ceux-ci, les innombrables feuilles d'associations, les journaux professionnels, les revues spécialisées, les bulletins militants de toutes sortes.

Jean-Philippe Chenaux*, lui, s'est concentré sur une portion de ce vaste tutti frutti que représente la presse suisse : la presse d'opinion romande. Mais encore ? Car aujourd'hui, dit Chenaux, « la distinction entre presse d'opinion et presse politique n'est plus de mise ». On trouve de plus en plus d'information dans la presse d'opinion et de plus en plus de commentaires orientés dans la presse dite neutre ou apolitique ! Il a donc fallu opérer un choix, en sacrifiant délibérément certains domaines, en particulier la presse économique, littéraire et estudiantine. Restent — et c'est déjà beaucoup — la presse politique partisane (gauche, centre, droite et alternative), la presse émanant des mouvements sociaux et, enfin, la presse religieuse et celle des Libres Penseurs.

C'est surtout la presse des mouvements sociaux qui nous intéresse ici, chapitre dans lequel les journaux féministes se taillent, il faut le souligner, la part du lion. Prenant soin de laisser la parole aux participants des mouvements eux-mêmes, Chenaux s'attache, pour chacun des domaines observés, à les situer aussi dans l'histoire, passée ou contemporaine. En outre, à la fin de chaque chapitre, un tableau indique les chiffres de tirage des journaux présentés. Dans la presse féministe, où « Femmes Suisses » tient la première place, 13 journaux sont recensés, qui représentent les divers courants — plus ou moins institutionnalisés — du mouvement actuel, tels que l'OFRA (« A Tire d'elles »), l'Asso-

ciation des droits de la femme (« Contact »), « Réelles », etc., ou encore les thèmes qui sont aujourd'hui ceux du féminisme : avortement (« Liberté de choisir », ASDAC, Bulletin de l'USPDA), santé (« Bon sang ! » ne paraissant plus pour l'instant), familles monoparentales, etc.

Paradoxalement, le regret que l'on a en lisant l'ouvrage de Chenaux et en particulier les pages consacrées à la presse féministe, c'est qu'à vouloir trop situer le mouvement dans son contexte historique, la place consacrée à la presse elle-même s'en trouve d'autant restreinte. Une analyse du contenu des journaux, si minime fut-elle, aurait été bienvenue. Sans doute faut-il attribuer cette lacune à la méthode utilisée par l'auteur, l'enquête, celle-ci ayant par ailleurs le grand avantage de nous donner une bonne image d'ensemble de la presse d'opinion en Suisse romande. Nous l'avons dit : il fallait opérer des choix... — (mc)

* La presse d'opinion en Suisse romande ou la bataille des idées, éd. du Journal de Genève et de la Gazette de Lausanne, 1986.

NOUVELLES TECHNOLOGIES : FORMATION DEMANDEE

Il y a 25 ans, à la suggestion de Mme Haemmerli-Schindler, alors présidente de l'Alliance de Sociétés féminines suisses les conseils nationaux de femmes européens se sont regroupés dans le cadre du Conseil International des Femmes, afin d'y faire mieux entendre la voix de l'Europe. L'ASF a tenu à recevoir le CECIF en Suisse pour la session de son 25e anniversaire. Cette réunion, les 19

et 20 avril à Zurich, a été marquée entre autres par un exposé de Mme Denise Bindschedler, l'une des fondatrices du CECIF et membre de la Cour Européenne de Justice, sur les activités de celle-ci. Préoccupées par l'impact de la technologie microinformatique sur les sciences appliquées et en particulier dans le domaine médical et paramédical où travaillent tant de femmes, les déléguées ont adopté une résolution demandant aux conseils nationaux de femmes de faire pression sur leurs gouvernements pour, notamment :

- « imposer des cours de technologie au niveau des écoles secondaires,
- assurer, dans le cadre d'une éducation professionnelle supérieure et au niveau universitaire, des méthodes pédagogiques et didactiques adaptées à l'approche féminine. »

DROITS DE L'HOMME : ENCORE UN HIC

Le Conseil fédéral propose aux Chambres de ratifier trois protocoles additionnels à la Convention Européenne des droits de l'homme, que la Suisse a signée en 1974. La Suisse devrait faire deux réserves pour l'un de ces protocoles, car l'égalité des droits et des responsabilités entre époux n'est pas encore réalisée, même avec le nouveau droit matrimonial, puisque le nom de famille est celui de l'époux et que les enfants ne peuvent acquérir que le droit de cité de leur père.

MAMMECTOMIE : RECONSTRUCTION REMBOURSEE

Selon un arrêt publié le 21 avril, le Tribunal fédéral des assurances a décidé que la reconstruction d'un sein amputé à la suite d'une maladie, est une mesure thérapeutique et doit être prise en charge par les caisses-maladie, même si son coût est plus élevé que celui d'une prothèse. Il s'agissait d'une malade de 44 ans, qui avait été opérée dix ans auparavant et souffrait dès lors de réactions dépressives. Par cet arrêt, le TFA modifie sa jurisprudence antérieure, selon laquelle il avait admis que la suppression du préjudice esthétique pouvait être réalisée à moindres frais. Avec ce nouvel arrêt, le TFA admet que les traitements chirurgicaux peuvent aussi servir à éliminer les atteintes secondaires d'une maladie ou d'un accident, en corrigeant les imperfections d'une certaine importance et en rendant ainsi à la patiente confiance en soi et sentiment de sa propre valeur.

Oui! C'est pourquoi je m'engage en Terre des hommes par un parrainage financier de _____ francs par mois pendant au moins _____ mois. Je recevrai prochainement les bulletins de versement correspondants.

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
NPA/Lieu: _____
Date/Signature: _____

(Merci d'écrire lisiblement)
Envoyer à Terre des hommes,
case postale 388, 1000 Lausanne 9.

Rendons ensemble le sourire à un enfant !

